

SE PERFECTIONNER EN ASSURANCE RC DÉCENNALE

Référence :	Durée :	Niveau :	Modalités :	Tarifs :
AA267	2 jours - 14 h	Expertise	Présentiel ou à distance	1471,00 €

LIEUX ET DATES :

PARIS

- Du 10/06/2025 au 11/06/2025
- Du 09/10/2025 au 10/10/2025

OBJECTIFS

- Déterminer les ouvrages soumis à la garantie décennale
- Définir le tarif d'assurance selon les barèmes, les options de garanties et de franchises choisies par le client et établir les conditions particulières du contrat
- Appliquer les principes de responsabilité civile particuliers et professionnels, décennale et dommages - ouvrage.

Information complémentaire :

Toutes nos sessions sont désormais disponibles en présentiel ou à distance.

Vous souhaitez suivre une formation à distance ?

Inscrivez-vous à la session et indiquez-nous la modalité de participation que vous souhaitez par mail à mo-inscriptions@ifpass.fr

Pas de date disponible ? contactez-nous à mo-inscriptions@ifpass.fr

[Consultez le taux de satisfaction de nos formations ici >>](#)

POINTS FORTS

Modalités pédagogiques :

**Apports techniques et méthodologiques. Étude de cas en sous-groupes afin de favoriser l'interactivité.
Échange d'expériences.
Analyse jurisprudentielle et réglementaire.**

Formateur(s) :

Cette formation est animée par un professionnel de l'assurance construction, formateur expert de l'Ifpass.

PROGRAMME

- A. Assurance des ouvrages en garantie décennale
 - 1. Garantie des ouvrages soumis
 - 2. Garantie des ouvrages non soumis
 - 3. Garantie des désordres sur existants
- B. Assurance des intervenants spécifiques
 - 1. Garantie des constructeurs
 - 2. Garantie des sous-traitants
 - 3. Garantie du fabricant d'EPERS
 - 4. Garantie du bureau de contrôle
- C. Garantie dans le temps
 - 1. Critère de la DOC en assurance obligatoire (clauses type 2009)
 - 2. Critère de choix en assurances facultatives (Loi sécurité financière 2003)
- D. Plafond de garantie en assurance obligatoire (clauses type 2009)
 - 1. Garantie illimitée en habitation
 - 2. Garantie limitée en hors habitation
- E. Délimitation du risque dans les polices RCD
- F. Désordres garantis en RCD
 - 1. Désordres après réception : décennaux, intermédiaires, futurs et évolutifs
 - 2. Désordres avant réception
- G. Délais de recours contre les intervenants

Validation des acquis :

- **Évaluation des acquis de la formation par des cas pratiques, exercices, QCM.**
- **Questionnaire d'évaluation à chaud proposé à la fin du stage.**
- **Une attestation sera remise au stagiaire à la fin de la formation.**

Personnalisation parcours :

Un questionnaire préparatoire sera remis en amont de la formation au participant lui permettant de faire remonter auprès du formateur ses attentes et besoins spécifiques.

PUBLIC

Gestionnaires de contrats confirmés en risques construction / managers
Chargés d'indemnisation confirmés / managers
Souscripteurs
Conseillers clientèle
Agents généraux
Courtiers

Nos formations sont accessibles aux candidats en situation de handicap : L'IFPASS met en place des

aménagements techniques ainsi qu'un accompagnement humain adapté en fonction du besoin du candidat.
[Veillez consulter notre fiche d'information sur l'accueil des personnes en situation de handicap - ici](#)

PRÉ-REQUIS

Cette formation ne nécessite pas de prérequis spécifiques

Modalité d'accès :

- Les préinscriptions se font en ligne sur notre site ou par mail à mo-inscriptions@ifpass.fr au moins 1 jour avant le début de la formation.
- Toutes les démarches administratives et financières doivent être réglées avant le début de la formation. Veuillez noter qu'en cas de demande de financement à un organisme financeur, la démarche de prise en charge est à réaliser par le candidat ou l'entreprise et doivent être réalisées à l'avance
- Les formations sont confirmées 3 semaines avant le début de la formation.

TARIFS ET FINANCEMENTS

1471,00 €
Exonérés de TVA

CONTACT

mo-inscriptions@ifpass.fr / [01 47 76 58 70](tel:0147765870)

Généré le 23/02/2025 à 00:34